

CAHIER THÉMATIQUE

Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie en Seine-et-Marne, un portrait de la dépendance des personnes âgées

Juin 2021



SOMMAIRE

Introduction : Vieillesse de la population seine-et-marnaise et dépendance des personnes âgées.....	4
--	----------

Une faible part de bénéficiaires de l'APA parmi les seniors en Seine-et-Marne et une situation de quasi-équilibre entre bénéficiaires de l'APA à domicile et l'APA en établissement.....	7
---	----------

Des bénéficiaires au profil différencié selon l'âge et le type d'APA.....	10
--	-----------

- 1. Une répartition entre APA à domicile et établissement relativement équilibrée qui se déséquilibre avec la montée en âge et le niveau de dépendance** 10
 - 2. Les seniors les plus âgés majoritairement bénéficiaires de l'APA** 11
 - 3. Mais une augmentation des jeunes seniors et des seniors très âgés à entrer dans le dispositif liée à l'augmentation de l'espérance de vie.....** 12
 - 4. Une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA liée à l'augmentation de la population plutôt qu'à une perte d'autonomie des seniors.....** 13
 - 5. Des femmes plus nombreuses à être dans le dispositif mais des hommes qui entrent plus tôt dans la dépendance ?** 15
 - 6. Deux tiers des bénéficiaires modérément dépendants mais une progression de la dépendance sévère avec l'avancée en âge** 20
-

Un taux de prévalence de l'APA plus important dans les territoires de PAT de l'est de la Seine-et-Marne	23
--	-----------

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les bénéficiaires de l'APA en 2020	25
---	-----------

- 1. Une baisse conséquente des bénéficiaires en établissement en 2020.....** 25
 - 2. Les seniors les plus âgés particulièrement affectés.....** 27
 - 3. Les bénéficiaires sévèrement dépendants davantage impactés** 28
-

Vers une hausse des personnes âgées dépendantes à l'avenir ?	29
---	-----------

→ Introduction :

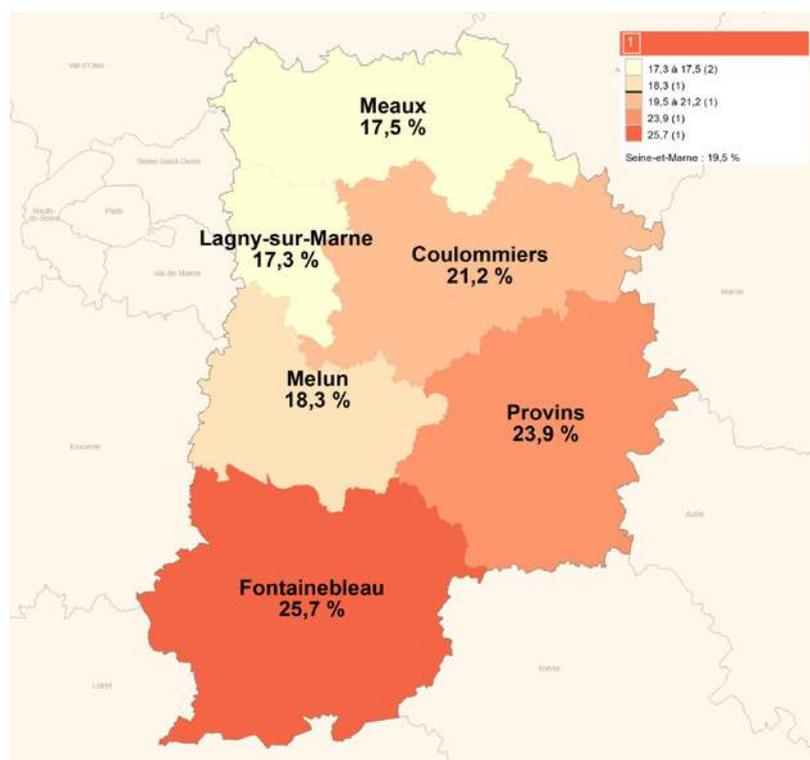
Vieillessement de la population seine-et-marnaise et dépendance des personnes âgées

En 2017, la Seine-et-Marne compte 273 399 habitants âgés de 60 ans et plus sur son territoire, soit 19,5 % de sa population. Le département compte peu de seniors par rapport aux autres départements français puisque c'est le 3^e de France métropolitaine où la part de seniors est la plus faible, derrière le Val-d'Oise (16,5 %) et la Seine-et-Saint-Denis (18,5 %). Néanmoins le vieillissement de la population impactant la France depuis une décennie concerne également la Seine-et-Marne puisqu'entre 2012 et 2017, la population des 60 ans et plus a augmenté de 15,3 % soit 36 326 seniors seine-et-marnais supplémentaires.

Ce vieillissement de la population est également à mettre en relation avec l'augmentation de l'espérance de vie, qui s'élève à 80,4 ans pour les hommes et à 85,5 ans pour les femmes en Seine-et-Marne en 2019. Depuis 2007, l'espérance de vie a augmenté de 3,1 ans pour les hommes et de 1,8 an pour les femmes dans le département.

Les seniors de 60-74 ans représentent 186 565 habitants en 2017, soit 13,3 % de la population seine-et-marnaise, c'est 28 418 de plus qu'en 2012 (soit une hausse de +18 %). La hausse du nombre de seniors de 75-84 ans a été moins forte sur la même période +5,5 % soit 3 040 personnes de plus, pour atteindre 58 613 en 2017 en Seine-et-Marne, ils représentent 4,2 % de la population départementale. C'est chez les seniors les plus âgés que l'augmentation a été la plus importante entre 2012 et 2017 : +21,1 % de seniors de 85 ans et plus supplémentaires en Seine-et-Marne, soit +4 914 personnes. Le département compte ainsi 28 221 habitants de 85 ans et plus en 2017 qui représentent 2 % de la population du département.

Part des 60 ans et plus par territoire de PAT en Seine-et-Marne en 2017



Source : Insee RP 2017.

Les seniors sont inégalement répartis sur le territoire seine-et-marnais. Il est possible de distinguer deux catégories de territoires de PAT¹, ceux où la part de seniors est la plus importante (Fontainebleau, Provins, Coulommiers) avec un taux de plus de 20 % voire 25 % et dont le profil est similaire à celui des départements de province limitrophes à l'Île-de-France comme l'Aisne (26,4 %), la Marne (24,9 %) et le Loiret (25,5 %) et ceux de l'ouest dont le profil est comparable à celui de la petite couronne (Lagny-sur-Marne, Meaux, Melun) car le taux de seniors y est inférieur à 20 %. Malgré une plus faible proportion de seniors, ces derniers sont davantage impactés par le vieillissement des populations depuis 5 ans avec des hausses de +20,7 % à Lagny-sur-Marne (+12 137 seniors), +16,2 % à Melun (8 221 seniors de plus) et +14,2 % à Meaux (+5 677 seniors), contrairement aux territoires seine-et-marnais où la population est plus âgée.

La question du vieillissement des populations est étroitement liée à celle de la dépendance des personnes âgées, qui est un enjeu majeur. Il existe plusieurs manières de définir la perte d'autonomie et la dépendance liée au vieillissement et de nombreuses manières de mesurer le nombre de personnes âgées dépendantes. Néanmoins, on peut retenir la définition de l'Insee selon laquelle « *la dépendance d'une personne âgée est définie, par analogie avec le handicap, comme un état durable de la personne entraînant des incapacités et requérant des aides pour réaliser des actes de la vie quotidienne. Le degré de dépendance d'une personne âgée dépend du niveau des limitations fonctionnelles et des restrictions d'activité qu'elle subit, et non directement de son état de santé* »².

La dépendance des personnes âgées peut ainsi recouvrir des réalités différentes en lien avec les limitations et restrictions d'activités qu'elles subissent. En effet les limitations fonctionnelles peuvent être physiques (difficulté pour marcher, monter un escalier, se baisser, etc.), sensorielles (avoir des difficultés à voir, entendre, etc.), cognitives (problèmes de mémoire, de concentration, d'orientation, etc.) et engendrer des restrictions dans les activités quotidiennes comme se laver, préparer les repas et manger, réaliser les tâches ménagères, se déplacer, faire des démarches administratives, etc. Il existe une définition administrative de la perte d'autonomie, celle de la grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupes Iso-ressources) qui est un outil permettant d'évaluer l'autonomie à domicile et déterminer le niveau d'aide nécessaire pour accomplir les actes de la vie quotidienne. Pour évaluer le GIR d'une personne âgée, dix activités corporelles et mentales discriminantes sont évaluées :

1. communiquer verbalement et/ou non verbalement, agir et se comporter de façon logique et sensée par rapport aux normes admises par la société ;
2. se repérer dans l'espace et le temps ;
3. faire sa toilette ;
4. s'habiller, se déshabiller ;
5. se servir et manger ;
6. assurer l'hygiène, l'élimination urinaire et fécale ;
7. se lever, se coucher, s'asseoir, passer de l'une de ces trois positions à une autre ;
8. se déplacer à l'intérieur du lieu de vie ;
9. se déplacer en dehors du lieu de vie ;
10. utiliser un moyen de communication à distance (téléphone, alarme, sonnette, etc.) dans le but d'alerter en cas de besoin.

1 Les Points autonomie territoriaux (PAT) sont des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement du Département à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en situation de dépendance. 6 territoires de PAT couvrent l'ensemble de la Seine-et-Marne.

2 Insee, « *Personnes âgées dépendantes* », tableau de l'économie française, Insee Références, 2016.
Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

La grille l'AGGIR sert de base à l'octroi par le Département de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), une aide financière mise en place en 2002 à destination des personnes en perte d'autonomie âgées de 60 ans et plus. Dans la grille AGGIR, il y a six groupes iso-ressources selon les niveaux de dépendance, les seniors ayant un GIR compris entre 1 et 4 sont considérés comme dépendants et peuvent bénéficier de l'APA. À chaque GIR correspondent des besoins d'aides et des niveaux de dépendance très différents.

- **GIR 1** : Les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants.
- **GIR 2** : Les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ou celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.
- **GIR 3** : Les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.
- **GIR 4** : Les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillement.
- **GIR 5 et 6** : Les personnes peu ou pas dépendantes avec un GIR 5-6, ne percevant pas l'APA, sont susceptibles de mobiliser des aides auprès de leurs caisses de retraite.

Il existe deux versions de l'APA : l'APA à domicile (APA-D) et APA en établissement (APA-E). La première est à destination des seniors vivant en ménage ordinaire ou en résidence autonomie et permet le financement de diverses aides (humaines, techniques, matérielles) pour pallier à la perte d'autonomie³. L'APA en établissement est un financement de la dépendance pour les seniors en établissement et permet de couvrir une partie du tarif dépendance pratiqué par l'institution (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes-EHPAD, Unité de soins de longue durée-USLD, etc.). Elle est versée à l'EHPAD directement par le Département, dans le cadre d'un forfait global.

Le nombre de bénéficiaires de l'APA peut être une manière de déterminer le nombre de seniors en situation de dépendance, même si se pose la question du recours à cette aide. En effet, le phénomène du non-recours est difficile à évaluer et peut recouvrir des réalités différentes : méconnaissance du dispositif, aide informelle notamment familiale des conjoint(e)s et enfants, personnes qui ne souhaitent pas en bénéficier, revenus suffisants, etc.

Ce cahier thématique se centrera donc sur les bénéficiaires de l'APA en Seine-et-Marne, en gardant à l'esprit que ceux-ci ne correspondent pas parfaitement à l'ensemble des personnes âgées dépendantes du département.

³ Selon la DREES dans son panorama « L'aide et l'action sociales en France » (édition 2020), « En moyenne, en 2018, 91 % des montants versés d'APA à domicile sont mobilisés pour financer le recours à un intervenant à domicile » (en France). L'APA à domicile finance donc majoritairement une aide humaine.

→ Une faible part de bénéficiaires de l'APA parmi les seniors en Seine-et-Marne et une situation de quasi-équilibre entre bénéficiaires de l'APA à domicile et l'APA en établissement

Selon la DREES, dans son panorama « *L'aide et l'action sociales en France* »⁴ : « Les bénéficiaires de l'APA sont 1 323 900 à avoir perçu un versement au titre du mois de décembre 2018. Pour l'ensemble de l'année 2018, les dépenses brutes d'APA s'élèvent à 6 milliards d'euros, dont 3,5 milliards pour l'aide à domicile et 2,5 milliards pour l'accueil en établissement ». En Île-de-France, ce sont 138 758 seniors qui bénéficient de l'APA en décembre 2018, parmi ces Franciliens, 15 723 sont seine-et-marnais.

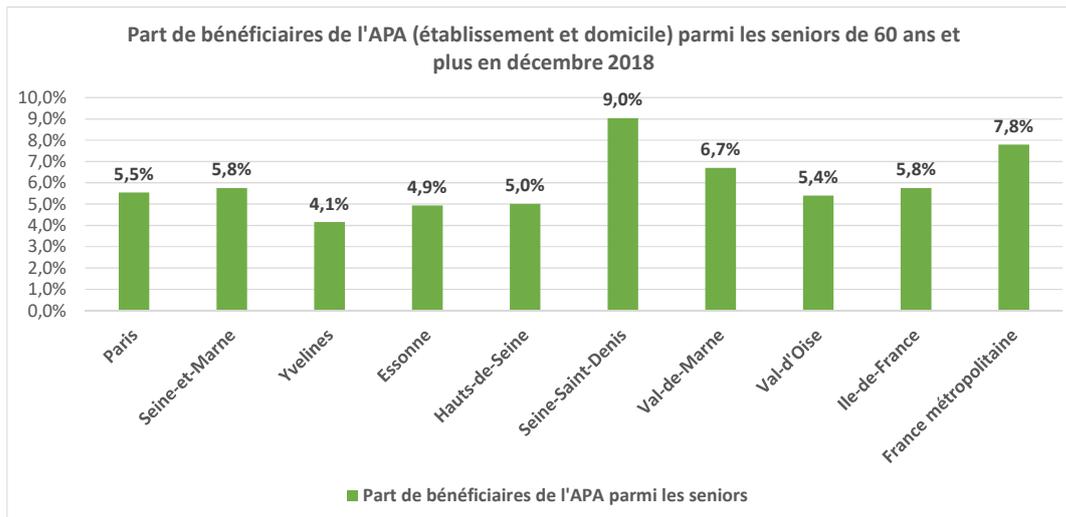
Précautions méthodologiques : Les données exploitées dans cette partie, tout comme dans le Panorama « *L'aide et l'action sociale en France* », sont des données disponibles en open data et issues de l'enquête Aide sociale, menée tous les ans par la DREES auprès des conseils départementaux. Le nombre de bénéficiaires de l'APA y est calculé de la façon suivante : sont considérés comme bénéficiaires ceux qui ont été payés au titre du mois de décembre 2018, alors que le terme de bénéficiaires désigne habituellement les personnes ayant un droit ouvert à la prestation à une date donnée. Selon le panorama de la DREES, « Ces deux populations sont très proches en effectifs. En effet, 93 % des personnes ayant un droit ouvert au 31 décembre ont été payées au titre du mois de décembre 2018 » en ce qui concerne les bénéficiaires de l'APA en France (hors Mayotte). Cela engendre néanmoins de légers écarts avec les données exploitées dans le reste de l'étude car les services départementaux considèrent comme bénéficiaire, une personne ayant des droits ouverts au 31 décembre d'une année donnée.

En décembre 2018, la part de bénéficiaires de l'APA (en établissement et à domicile confondus) parmi les seniors⁵ en Seine-et-Marne est faible (5,8 %) et classe le département au 8^e rang de France métropolitaine où cette part est la plus faible, inférieure à la moyenne nationale (7,8 %). C'est le cas également de ses voisins franciliens puisque les Yvelines (4,1 %), Essonne (4,9 %) et Hauts-de-Seine (5 %) sont les trois départements français ayant les taux de bénéficiaires de l'APA parmi les seniors les plus faibles. A l'inverse certains territoires, notamment ruraux, ont une part deux fois plus élevée de bénéficiaires de l'APA parmi leurs seniors comme la collectivité de Corse (12,3 %), les Hautes-Pyrénées (11,9 %), la Creuse (11,6 %), l'Aveyron (11,1 %) ou encore les Ardennes (11,1 %).

Si la part de bénéficiaires de l'APA est faible en Seine-et-Marne (5,8 %) en comparaison du reste de la France, c'est la 3^e plus élevée d'Île-de-France en décembre 2018, derrière le Val-de-Marne (6,7 %) et la Seine-Saint-Denis (9 %). A l'inverse, la part de bénéficiaires de l'APA parmi les seniors est plus faible dans les Yvelines, en Essonne et dans les Hauts-de-Seine.

4 Cheikh Tidiane Diallo et Isabelle Leroux (dir.), « *L'aide et l'action sociales en France* » – édition 2020. Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion, Panorama de la DREES, 2020, 244 p. Lien : cliquez [ici](#).

5 L'indicateur est calculé en rapportant le nombre de bénéficiaires de l'APA en décembre 2018 (données en open data de la DREES) au nombre de seniors de 60 ans et plus au dernier recensement de population de l'Insee (2017) sur un territoire donné.

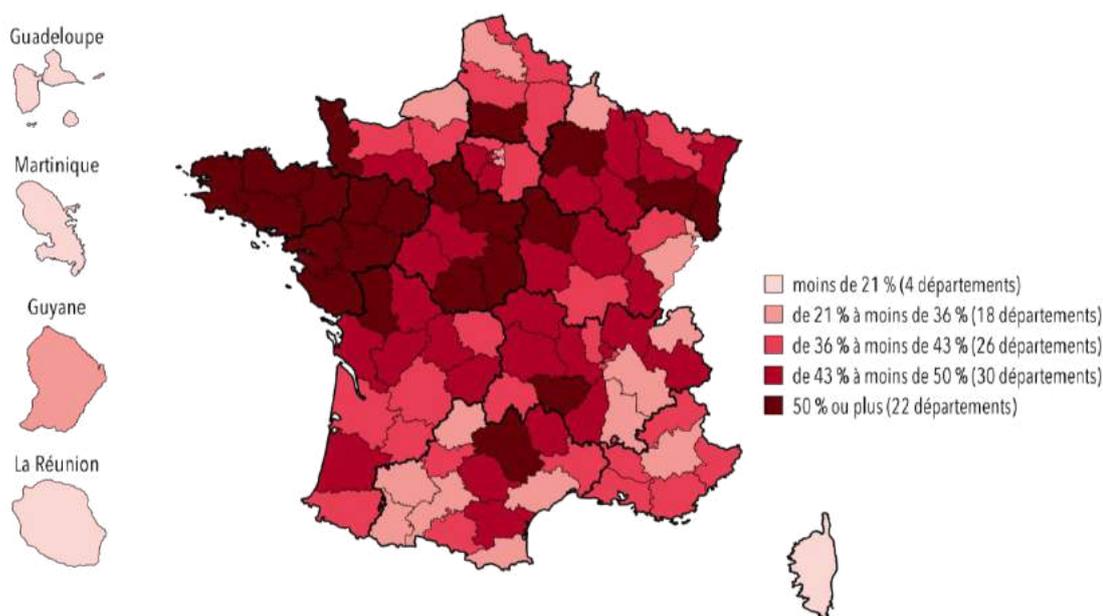


Source : DREES, Enquête Aide sociale 2018, open data. Traitement Observatoire départemental.

Il existe également d'importantes disparités entre départements dans la répartition des bénéficiaires entre APA à domicile et APA en établissement, comme le souligne le Panorama de l'aide et l'action sociale de la DREES : « Parmi les bénéficiaires de l'APA, la part de ceux résidant en établissement est très hétérogène selon le territoire, puisqu'elle varie de 7 % à 71 % selon les départements. Près de trois collectivités sur cinq ont un ratio compris entre 36 % et 49 % »⁶. C'est le cas de la Seine-et-Marne puisqu'en 2018, les bénéficiaires de l'APA (payés) en établissement représentaient 38 % des bénéficiaires de l'APA soit 5 960 personnes tandis que l'APA à domicile concernait 62 % des bénéficiaires (9 763 seniors). Dans certains départements un bénéficiaire de l'APA sur deux vit en établissement, notamment dans les régions de Bretagne, Pays de la Loire mais aussi du Centre Val-de-Loire. La répartition entre APA établissement et APA à domicile est ainsi relativement équilibrée en Seine-et-Marne.

⁶ Ibid.

Carte 1 Part des bénéficiaires de l'APA en établissement parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'APA, en décembre 2018

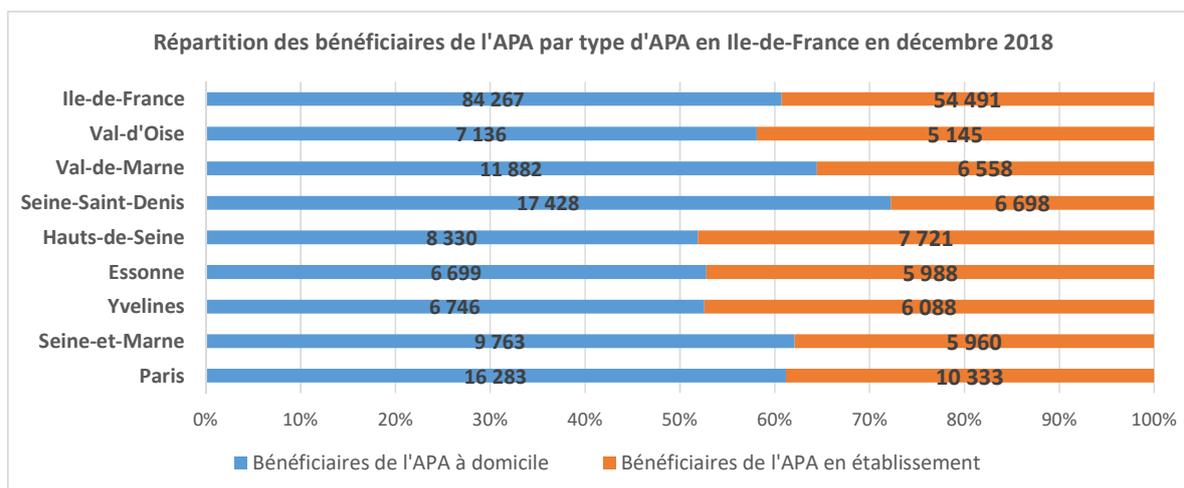


Note > Au niveau national, la part des bénéficiaires de l'APA en établissement est de 41 %. La valeur médiane, c'est-à-dire celle en dessous de laquelle se situent la moitié des départements, est de 43 %.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale.

Source : Cheikh Tidiane Diallo et d'Isabelle Leroux (dir.), *L'aide et l'action sociales en France – édition 2020, Panorama de la DREES. 2020*



Source : DREES, Enquête Aide sociale 2018, open data. Traitement Observatoire départemental.

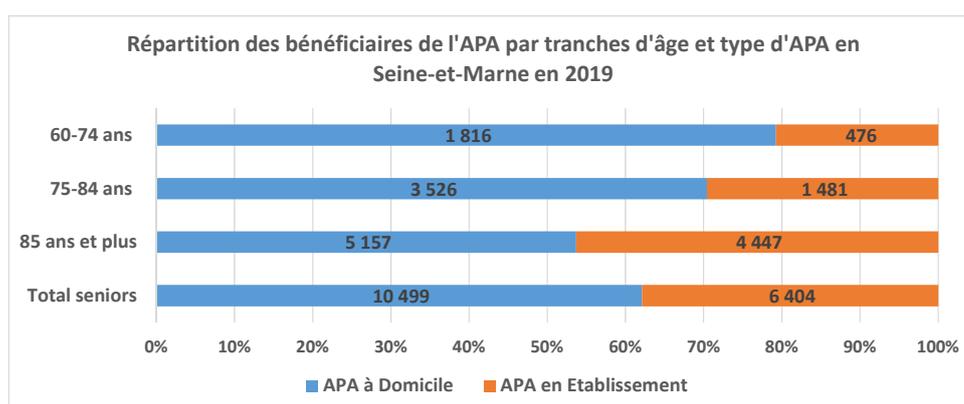
Avec 62 % d'APA à domicile parmi ses bénéficiaires en décembre 2018, la Seine-et-Marne se classe au 3^e rang des départements franciliens où cette part est la plus élevée, derrière le Val-de-Marne (64 %) et la Seine-et-Saint-Denis (72 %). Les Yvelines et l'Essonne ont une répartition très équilibrée entre bénéficiaires de l'APA à domicile (53 %) et de l'APA en établissement (47 %).

→ Des bénéficiaires au profil différencié selon l'âge et le type d'APA

1. Une répartition entre APA à domicile et établissement relativement équilibrée qui se déséquilibre avec la montée en âge et le niveau de dépendance

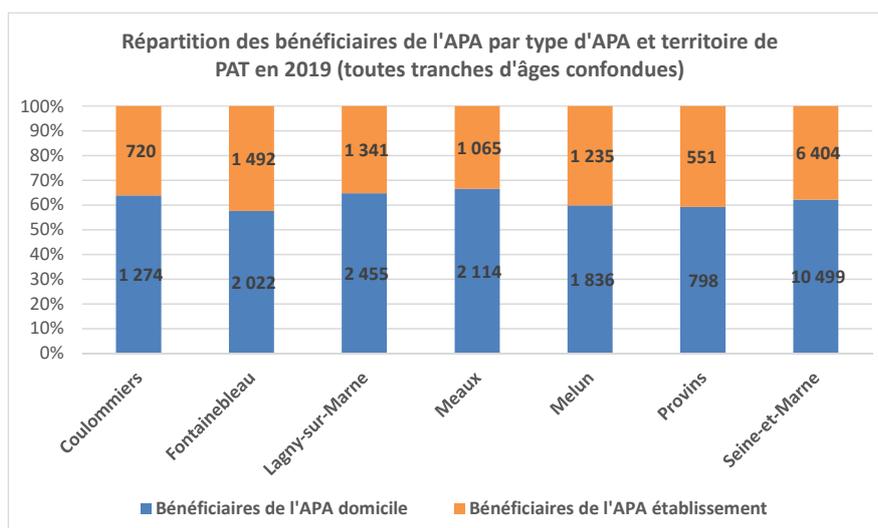
En Seine-et-Marne en 2019, la répartition entre APA à domicile et APA établissement est plutôt équilibrée puisque parmi les 16 903 bénéficiaires de l'APA, 62,1 % (soit 10 499 bénéficiaires) relève de l'APA à domicile contre 37,9 % qui relève de l'APA en établissement (6 404 bénéficiaires). Néanmoins, cette répartition varie beaucoup selon l'âge et le degré de dépendance, en lien avec un plus fort taux de dépendance chez les seniors les plus âgés, nécessitant davantage d'aides, ce qui engendre parfois le passage en EHPAD ou USLD (ils deviennent alors des bénéficiaires de l'APA en établissement).

Ainsi parmi les bénéficiaires de l'APA de 60-74 ans, 79,2 % relève de l'APA à domicile et 20,8 % de l'APA établissement, chez les 75 à 84 ans la part d'APA en établissement progresse pour atteindre 29,6 % des bénéficiaires contre 70,4 % d'APA à domicile et enfin, chez les 85 ans et plus, la répartition entre APA en établissement et APA à domicile est quasiment à l'équilibre avec 46,3 % de personnes en établissement contre 53,7 % à domicile.



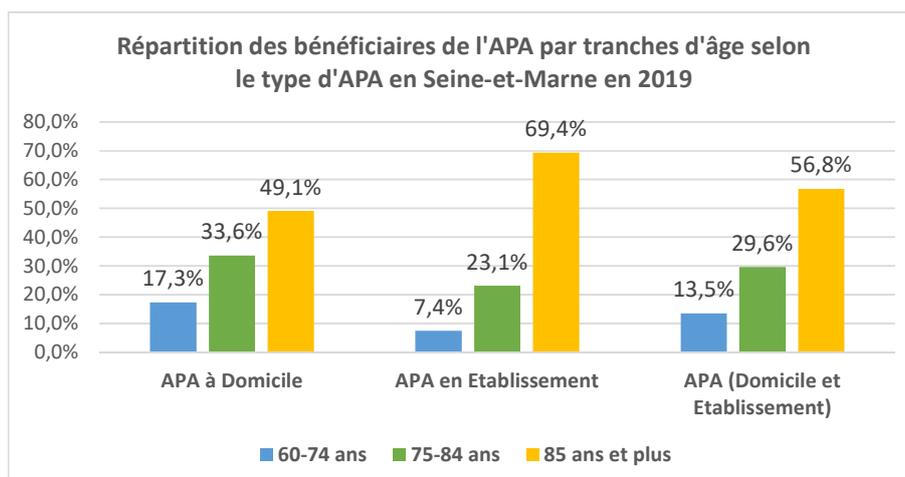
Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

À l'échelle des territoires de PAT, la répartition entre bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement (toutes tranches d'âges confondues) varie même si les différences sont peu importantes. Les territoires de PAT du nord de la Seine-et-Marne (Meaux, Lagny-sur-Marne et Coulommiers) comptent en proportion davantage d'APA à domicile avec des taux supérieurs à 64 %, tandis que les territoires de PAT du sud en comptent légèrement moins.



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

2. Les seniors les plus âgés majoritairement bénéficiaires de l'APA



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

En décembre 2019, plus d'un bénéficiaire de l'APA sur deux en Seine-et-Marne a 85 ans ou plus (56,8 % des bénéficiaires, soit 9 604 bénéficiaires). 1 sur 3 (29,6 % des bénéficiaires) a entre 75 et 84 ans soit 5 007 personnes, ainsi 86,4 % des bénéficiaires sont âgés de 75 ans et plus et environ un sur huit a entre 60 et 74 ans (13,5 %), soit 2 292 personnes.

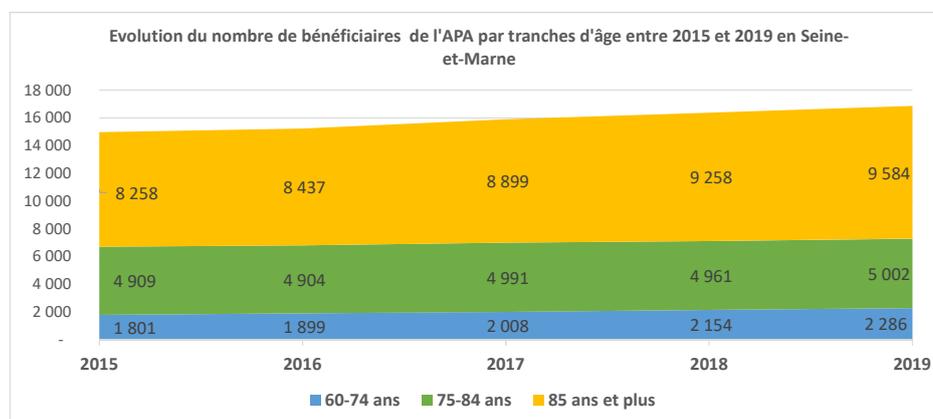
Si cette tendance s'observe pour tous les bénéficiaires de l'APA, différentes dynamiques s'observent en fonction que l'on soit bénéficiaire de l'APA à domicile ou en établissement. Ainsi il y a 2,5 fois plus de jeunes seniors parmi les bénéficiaires de l'APA à domicile (17,3 %) que parmi les bénéficiaires de l'APA en établissement (7,4 %).

Concernant les 75-84 ans, ils sont toujours plus nombreux parmi les APA à domicile (33,1%) qu'en établissement (23,1 %), ce qui suggère que l'entrée en établissement demeure très liée au grand âge.

Cela se confirme par l'importance des 85 ans et plus en établissement, en effet, le niveau de dépendance augmentant avec l'avancée en âge, chez les personnes les plus âgées, la tendance s'inverse largement en faveur des bénéficiaires de l'APA en établissement (69,4 %) contre 49,1 % pour ceux bénéficiant de l'APA à domicile (un taux qui augmente également mais de façon moins prégnante).

3. Mais une augmentation des jeunes seniors et des seniors très âgés à entrer dans le dispositif liée à l'augmentation de l'espérance de vie

Si les jeunes seniors sont minoritaires parmi les bénéficiaires de l'APA en 2019, leur part a progressé de manière continue depuis 2015 puisqu'ils ne représentaient alors que 12 % des bénéficiaires, soit une hausse de +1,5 point entre 2015 et 2019. La part des seniors les plus âgés (85 ans et plus) à entrer dans le dispositif a également augmenté entre 2015 et 2019 (+1,6 point). À l'inverse, la part de 75-84 ans parmi les bénéficiaires a nettement diminué puisqu'en 2015, 32,8 % des bénéficiaires de l'APA avait entre 75 et 84 ans contre 29,6 % en décembre 2019 (-3,2 points).



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

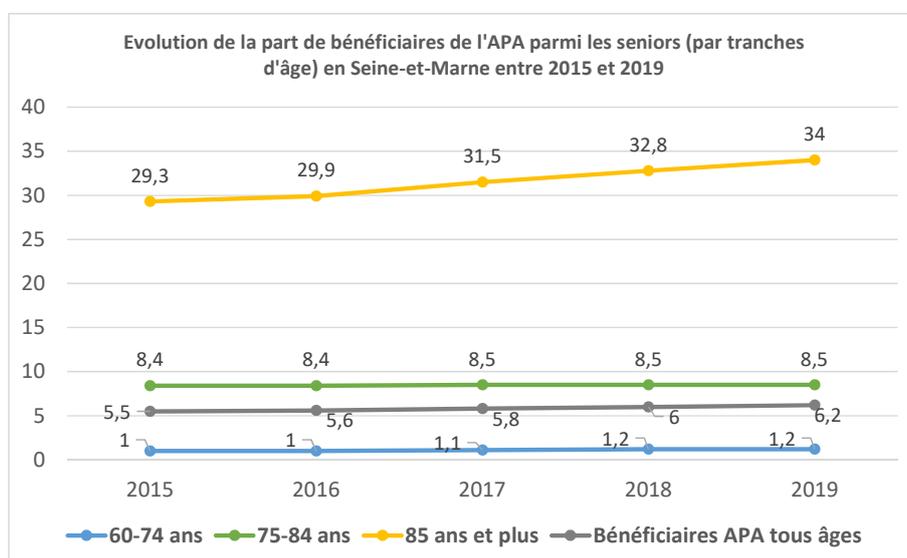
Le nombre de bénéficiaires de l'APA de 75-84 ans n'a que peu progressé entre 2015 et 2019 (+1,9 %, +93 personnes), loin des hausses observées chez les bénéficiaires de 60-74 ans (+16,1 %, +485 personnes) et de 85 ans et plus (+26,9 %, + 1 326 personnes) sur la même période.

On peut faire le lien avec la hausse de l'espérance de vie ainsi qu'avec l'avancée en âge des générations issues du baby-boom, c'est-à-dire celles nées entre 1946 et 1974 qui ont entre 46 et 74 ans en 2020, et leur arrivée aux âges de la dépendance. Selon l'Insee, à l'échelle française, « le vieillissement s'accélère au début des années 2010, avec l'arrivée à 65 ans des premières générations nombreuses nées après-guerre. Ainsi, en 2019, plus d'une personne sur cinq est âgée de 65 ans ou plus (20,3 %). Cette tendance se poursuivra dans les prochaines années, avec une forte augmentation de la part des 75 ans ou plus à partir de 2020, lorsque les baby-boomers atteindront cet âge »⁷.

⁷ Erika Athari, Sylvain Papon et Isabelle Robert-Bobé, « Quarante ans d'évolution de la démographie française : le vieillissement de la population s'accélère avec l'avancée en âge des baby-boomers », dans France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2019. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

4. Une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA liée à l'augmentation de la population plutôt qu'à une perte d'autonomie des seniors

Malgré l'arrivée de jeunes seniors aux âges de la dépendance, le taux de prévalence de l'APA, c'est-à-dire la part de bénéficiaires de l'APA parmi les seniors d'un territoire, varie beaucoup selon l'âge. Ainsi en 2019, en Seine-et-Marne, si un senior de 85 ans et plus sur trois (34 %) bénéficie de l'APA, ce n'est le cas que de 1,2 % des seniors de 60-74 ans et de 8,5 % de ceux âgés de 75 à 84 ans. Toutes tranches d'âge confondues, la part des bénéficiaires de l'APA parmi les seniors s'élève à 6,2 % en 2019 contre 5,5 % en 2015. Ce constat peut être fait également sur tout le territoire français puisqu'en 2018, selon la DREES, « un tiers des personnes âgées de 85 ans ou plus sont bénéficiaires de l'APA. Parmi les personnes âgées de 60 ans ou plus, 7,6 % bénéficient de l'APA »⁸. Pour Caroline Laborde et al., 80 ans est un âge charnière de la perte d'autonomie puisque « avec l'âge, les problèmes fonctionnels deviennent de plus en plus fréquents, mais peuvent également se cumuler. En Île-de-France, c'est à partir de 80 ans que les situations fonctionnelles se dégradent significativement, pour les hommes comme pour les femmes »⁹.



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

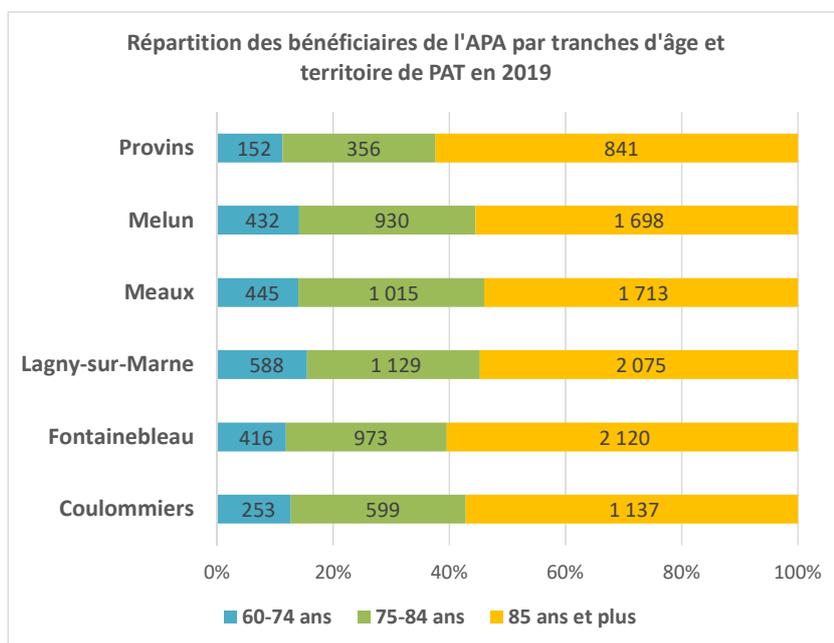
Entre 2015 et 2019, c'est chez les 85 ans et plus que l'évolution a été la plus forte, passant de 29,3 % de bénéficiaires de l'APA parmi les seniors les plus âgés en 2015 à 34 % en 2019, tandis qu'on observe une relative stabilité pour les autres classes d'âge. Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse que les personnes âgées ne sont pas plus dépendantes que par le passé excepté pour celles âgées de plus de 85 ans.

Comme déjà évoqué, la hausse de l'espérance de vie a induit une augmentation conséquente de seniors de 85 ans et plus dans le dispositif de l'APA entre 2015 et 2019. Or l'augmentation de l'espérance de vie n'est pas synonyme nécessairement de hausse de l'espérance de vie en bonne santé : les années gagnées ne le sont pas toujours en bonne santé et peuvent se vivre en situation de dépendance, avec la nécessité d'avoir de l'aide pour les actes de la vie quotidienne.

⁸ Cheikh Tidiane Diallo et Isabelle Leroux (dir.), « L'aide et l'action sociales en France » – édition 2020. Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion, Panorama de la DREES, 2020, 244 p. Lien : cliquez [ici](#).

⁹ Caroline Laborde, Ivan Tissot et Lauren Trigano, « Incapacité et dépendance des personnes âgées : près de 170 000 Franciliens en perte d'autonomie », Insee Analyses Île-de-France, n°68, septembre 2017. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

Ainsi, Laetitia Brabant-Delannoy (Haut Conseil de la famille, l'enfance et l'âge) rappelle qu'« avec l'âge, les maladies chroniques augmentent : 70 % des 85 ans et plus déclarent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique »¹⁰. Elle souligne également que l'âge est le principal facteur de risque de développer une maladie neurodégénérative et que « l'évolution du nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées constitue une donnée essentielle du vieillissement de la population. Elle apparaît fondamentale pour déterminer les besoins de prise en charge des personnes âgées. Ces maladies constituent en effet une forme particulière de dépendance et nécessitent, dès lors qu'elles atteignent un stade sévère, une prise en charge souvent spécifique et lourde rendant le maintien à domicile compliqué » (Ibid.). Le risque plus élevé de limitations fonctionnelles ou de maladies engendrant une perte d'autonomie avec l'avancée en âge, ainsi que l'augmentation conséquente des seniors les plus âgés aidés dans le cadre de l'APA, peuvent contribuer à expliquer la hausse du taux de prévalence de l'APA chez les 85 ans et plus depuis 2015.



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

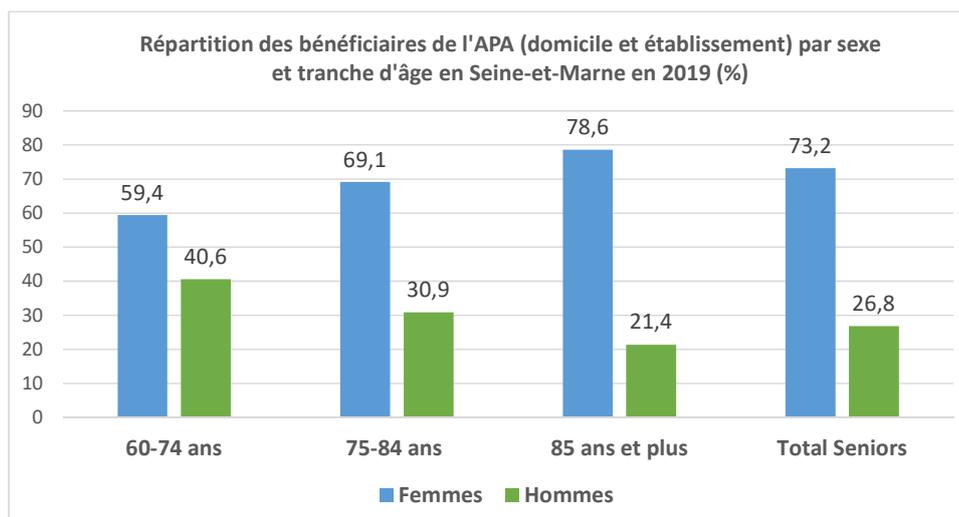
À l'échelle infra-départementale, en 2019, les « jeunes seniors » sont plus nombreux parmi les bénéficiaires de l'APA dans les territoires de PAT de Lagny-sur-Marne (15,5 % soit 588 bénéficiaires), Melun (14,1 %, 432 bénéficiaires de l'APA de 60-74 ans) et Meaux (14 % soit 445 personnes).

À l'inverse, les 85 ans et plus sont plus représentés parmi les bénéficiaires de l'APA dans les territoires de PAT du sud et de l'est de la Seine-et-Marne, puisqu'ils représentent 62,3 % des bénéficiaires dans celui de Provins (841 personnes), 60,4 % dans celui de Fontainebleau (2 120 bénéficiaires) et 57,2 % à Coulommiers (1 137 bénéficiaires).

¹⁰ Laetitia Brabant-Delannoy, « Perspectives du vieillissement et de la perte d'autonomie en France », Constructif, vol. 53, n°2, 2019. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

Les territoires de PAT du nord et de l'ouest de la Seine-et-Marne accueillent plus de 75-84 ans qu'au sud avec 32 % de bénéficiaires de l'APA de cette tranche d'âge à Meaux (1 015 bénéficiaires), 30,4 % à Melun (930 bénéficiaires), 30,1 % à Coulommiers et 29,8 % dans le territoire de PAT de Lagny-sur-Marne (1 129 personnes) contre 26,4 % et 27,7 % à Provins et Fontainebleau (respectivement 356 et 973 bénéficiaires de l'APA de 75 à 84 ans).

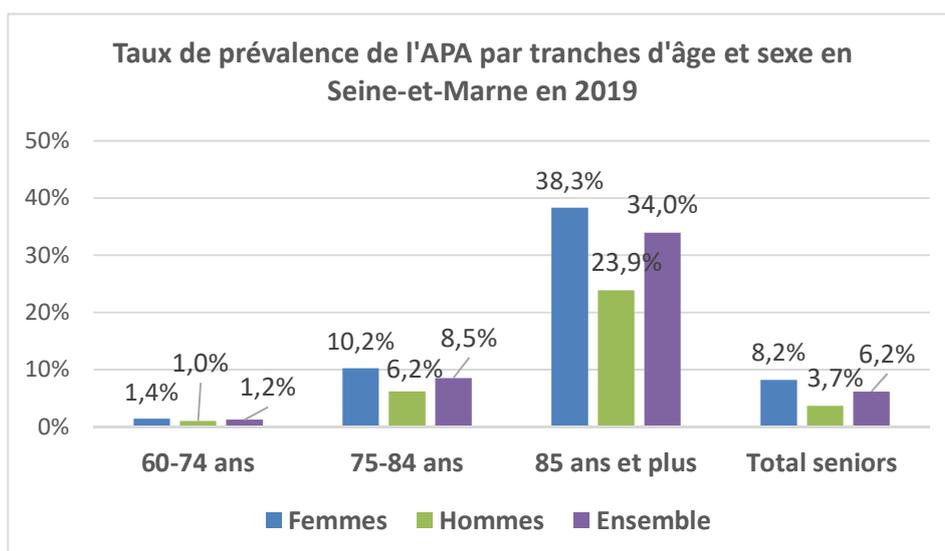
5. Des femmes plus nombreuses à être dans le dispositif mais des hommes qui entrent plus tôt dans la dépendance ?



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

Les femmes sont majoritaires au sein du dispositif de l'APA puisqu'elles représentent 73,2 % des bénéficiaires toutes tranches d'âges confondues en Seine-et-Marne en 2019, soit 12 350 femmes pour 4 522 hommes (26,8 %). Les hommes vivant moins longtemps que les femmes, le rapport se déséquilibre avec la montée en âge. En effet, parmi les personnes de 60-74 ans à être dans le dispositif de l'APA, les femmes représentent 59,4 % des bénéficiaires (1 358 femmes) contre 40,6 % d'hommes (928 bénéficiaires), alors que pour les plus âgés (85 ans et plus), les hommes ne représentent plus que 21,4 % des bénéficiaires (2 048 personnes) contre 78,6 % de femmes (7 536 personnes). Chez les 75-84 ans, les femmes sont également plus nombreuses (3 456 femmes contre 1 546 hommes).

Cette répartition des bénéficiaires de l'APA par sexe, très déséquilibrée en faveur des femmes, se confirme par le taux de prévalence de l'APA par sexe (toutes tranches d'âges confondues). En effet, la part de femmes bénéficiaires de l'APA parmi les femmes seniors (8,2 %) est plus de deux fois plus élevée que la part d'hommes bénéficiaires de l'APA parmi les hommes seniors (3,7 %) en Seine-et-Marne.



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG) et Insee RP 2017.

Ce constat se vérifie sur l'ensemble des territoires de PAT, mais aussi à l'échelle de la France métropolitaine, puisque selon le panorama de l'aide et l'action sociale de la DREES en 2018 « la proportion de bénéficiaires parmi les femmes (9 %) est presque deux fois plus importante que celle parmi les hommes (5 %). Cette différence est de la même ampleur pour l'APA à domicile (5 % des femmes contre 3 % des hommes), comme pour l'APA en établissement (4 % des femmes contre 2 % des hommes) »¹¹.

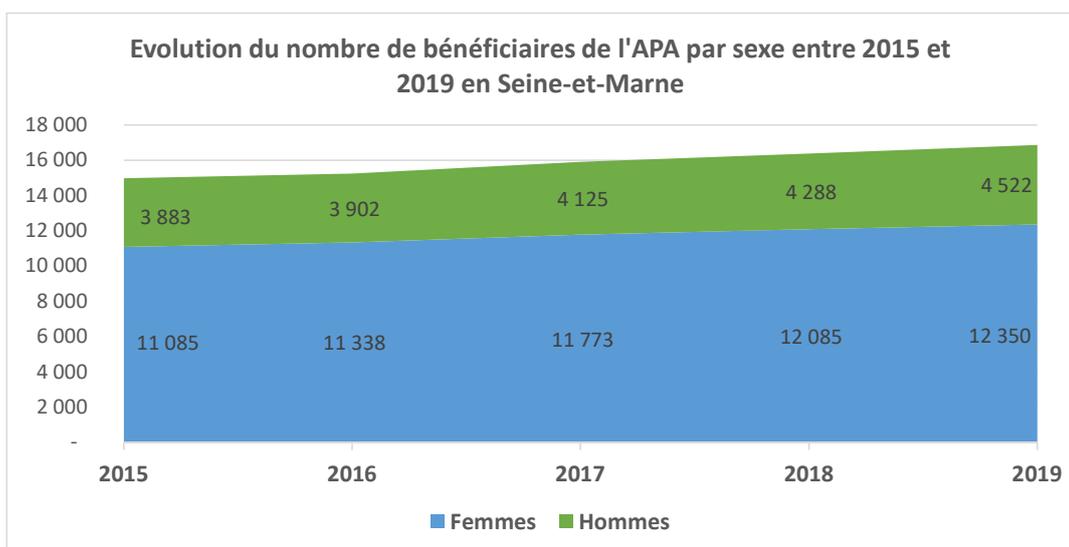
Quelle que soit la tranche d'âge considérée, le taux de prévalence de l'APA¹² est plus fort pour les femmes seine-et-marnaises que pour les hommes. On peut en partie relier ces différences à l'espérance de vie plus élevée des femmes, mais aussi à un « effet de sélection », puisque selon Caroline Laborde et al.¹³, « les hommes qui atteindraient le grand âge seraient en meilleure santé que les femmes ; les femmes sont davantage concernées que les hommes, à âge équivalent, par des maladies générant des problèmes physiques et cognitifs, en particulier les problèmes ostéo-articulaires et les troubles mentaux ». Par ailleurs, les femmes âgées vivent plus souvent seules que les hommes (veuvage, etc.) « les femmes, davantage concernées par des situations de dépendance, vivent aussi plus souvent seules (29 % des hommes et 65 % des femmes de 80 ans ou plus déclarent vivre seuls en Île-de-France), alors même que la cohabitation avec un(e) conjoint(e) ou d'autres personnes peut être un soutien pour palier à la perte d'autonomie. En Seine-et-Marne, en 2017, ce sont 31 026 seniors de 75 ans et plus qui vivent seul(e)s, soit 35,7 % des 75 ans et plus selon le recensement de la population. À l'échelle de l'Île-de-France, Caroline Laborde et al. soulignent aussi des différences selon les départements : « Les femmes vivant dans les Hauts-de-Seine et l'Essonne ont une espérance de vie élevée, proche de celle de Paris, et paraissent mieux protégées face à l'incapacité. À l'inverse, celles de Seine-et-Marne cumulent les désavantages : elles ont une espérance de vie plus faible, proche de celle de la Seine-Saint-Denis, et sont plus exposées à l'incapacité »¹⁴.

11 Cheikh Tidiane Diallo et Isabelle Leroux (dir.), « L'aide et l'action sociales en France » – édition 2020. Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion, Panorama de la DREES, 2020, 244 p. Lien : cliquez [ici](#).

12 Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre de femmes bénéficiaires de l'APA de 60-74 ans et le nombre de femmes de 60-74 ans vivant en Seine-et-Marne. La même opération est répétée pour les hommes bénéficiaires de l'APA de 60-74 ans rapporté au nombre d'hommes de 60-74 ans et ce pour chaque classe d'âge.

13 Caroline Laborde, Ivan Tissot et Lauren Trigano, « Incapacité et dépendance des personnes âgées : près de 170 000 Franciliens en perte d'autonomie », Insee Analyses Île-de-France, n°68, septembre 2017. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

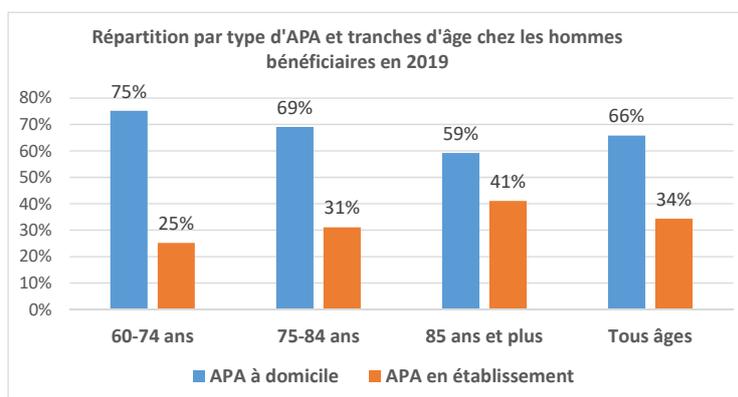
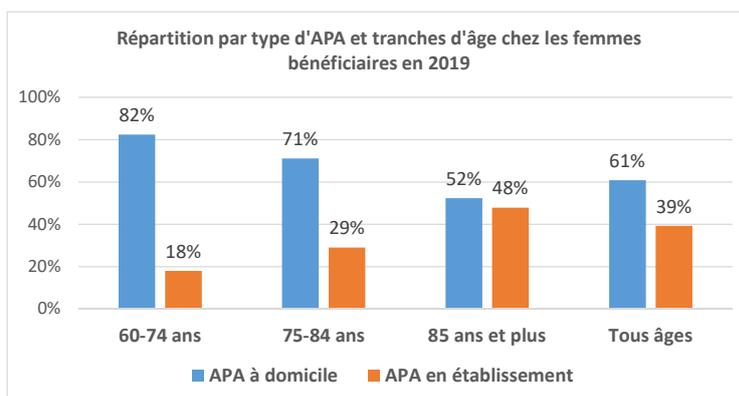
14 Ibid. Les auteurs mettent également en avant que les conditions de vie socioéconomiques influent sur l'état de santé tout au long de la vie et créent de « fortes inégalités aux âges élevés entre les territoires favorisés ou défavorisés socioéconomiquement ».



*Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.*

Si les femmes sont majoritaires à disposer de l'APA, la part d'hommes progresse puisqu'en 2015 ils représentaient 25,9 % des bénéficiaires de l'APA (domicile et établissement) contre 26,8 % en 2019. Mécaniquement, la part de femmes bénéficiant de l'APA diminue et passe de 74,1 % en 2015 à 73,2 % en 2019. Ainsi, le nombre d'hommes bénéficiaires de l'APA a augmenté plus fortement (+16 %, +639 hommes) que le nombre de femmes (+11 %, soit +1265 personnes) entre 2015 et 2019. Hommes comme femmes bénéficient majoritairement de l'APA à domicile, cependant les femmes sont davantage bénéficiaires de l'APA en établissement (toutes tranches d'âges confondues). En effet parmi les femmes aidées dans le cadre de l'APA, 61 % sont à domicile (7 519 bénéficiaires) et 39 % en établissement (4 850 personnes) tandis que pour les hommes, 66 % d'entre eux (soit 2 979 bénéficiaires) sont à domicile et 34 % sont en établissement (1 556 hommes).

Néanmoins, on observe des dynamiques différentes en s'intéressant à la répartition par type d'APA selon l'âge chez les hommes et chez les femmes bénéficiaires. En effet, les hommes les plus jeunes sont plus fréquemment en établissement que les femmes (25 % contre 18 %), de même que pour les 75-84 ans (31 % chez les hommes et 29 % d'APA établissement chez les femmes). La tendance s'inverse en ce qui concerne les 85 ans et plus puisque 48 % des femmes bénéficiaires sont en établissement contre 41 % des hommes bénéficiaires. On observe également que la répartition entre APA établissement et APA à domicile est très équilibrée en ce qui concerne les femmes les plus âgées (48 % contre 52 %), davantage qu'en ce qui concerne les hommes, qui sont plus fréquemment à domicile (59 % d'entre eux).



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

Cela suggère que les hommes, qui ont une espérance de vie moins élevée¹⁵, seraient dépendants plus tôt et entreraient plus jeunes en établissement que les femmes. À l'échelle de la France, la DREES souligne que « les hommes commencent à percevoir l'APA plus tôt que les femmes (à partir de 81 ans et demi en moyenne, contre 83 ans et demi pour les femmes) et en bénéficient moins longtemps » (en moyenne 3 ans pour les hommes et 4 ans pour les femmes)¹⁶.

Répartition des bénéficiaires de l'APA par tranches d'âge et sexe selon le type d'APA en 2019.

	Sexe	60-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus	Tous âges
APA à domicile	Femmes	1 119	2 457	3 943	7 519
	Hommes	698	1 069	1 212	2 979
APA en établissement	Femmes	244	1 001	3 605	4 850
	Hommes	234	482	840	1 556

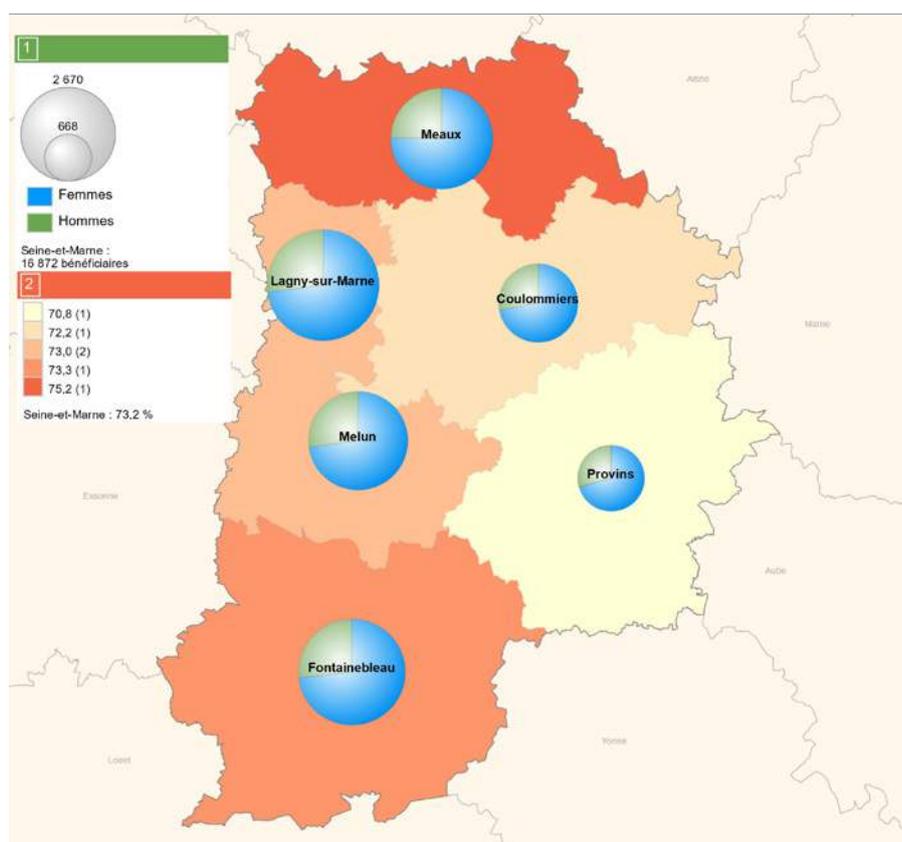
Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

¹⁵ Pour rappel, l'espérance de vie est de 80,4 ans pour les hommes et à 85,5 ans pour les femmes en Seine-et-Marne en 2019.

¹⁶ Cheikh Tidiane Diallo et Isabelle Leroux (dir.), L'aide et l'action sociales en France – édition 2020. Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion, Panorama de la DREES, 2020, 244 p. Lien : cliquez [ici](#).

Les femmes sont systématiquement les plus nombreuses à bénéficier de l'APA, quels que soit le type d'APA et la tranche d'âge. L'écart est peu important pour les seniors les plus jeunes en établissement puisque les hommes de 60-74 ans sont presque aussi nombreux à disposer de l'APA en établissement que les femmes (49 % contre 51 %). À l'inverse, chez les seniors les plus âgés, les femmes sont très majoritaires parmi les bénéficiaires puisqu'elles représentent 81 % des APA en établissement (3 605 femmes pour 840 hommes) et 76 % des APA à domicile (3 943 femmes bénéficiaires pour 1 212 hommes).

Répartition des bénéficiaires de l'APA (toutes tranches d'âge) par sexe et part de femmes parmi les bénéficiaires par territoire de PAT en 2019

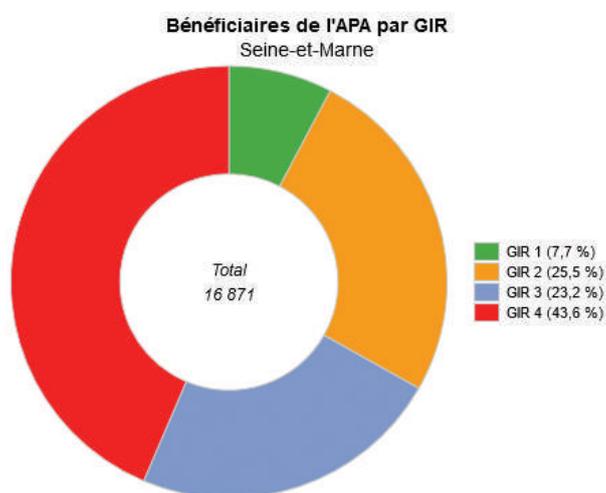


Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

À l'échelle infra-départementale, les femmes sont plus légèrement représentées parmi les bénéficiaires de l'APA vivant dans les territoires de PAT de l'ouest de la Seine-et-Marne (Meaux, Fontainebleau, Melun et Lagny-sur-Marne) tandis que les hommes sont légèrement plus présents dans les territoires de PAT de Provins et Coulommiers. Les écarts restent néanmoins faibles selon les territoires.

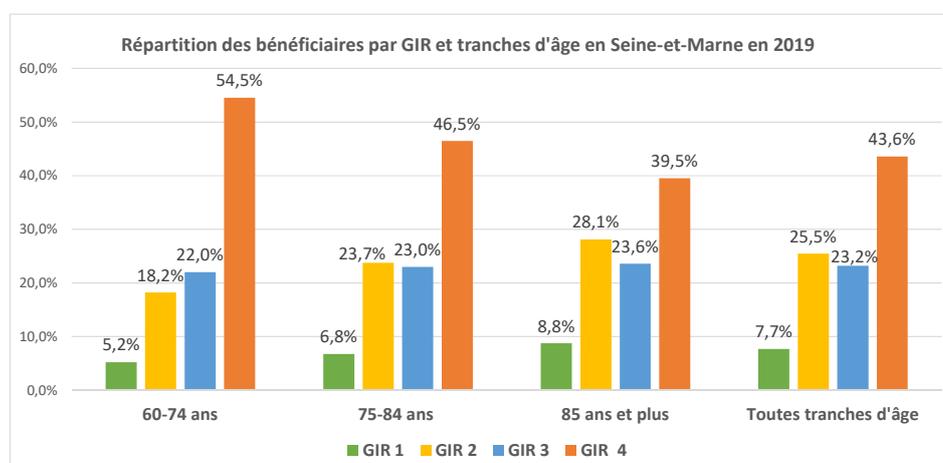
6. Deux tiers des bénéficiaires modérément dépendants mais une progression de la dépendance sévère avec l'avancée en âge

Répartition des bénéficiaires de l'APA par GIR, toutes tranches d'âges confondues, en Seine-et-Marne en 2019



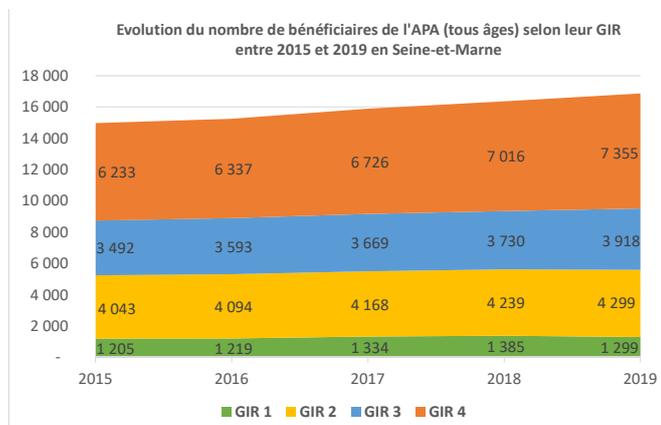
Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

En Seine-et-Marne en 2019, la majorité des bénéficiaires de l'APA sont en situation de dépendance modérée puisque 66,8 % sont classés en GIR 3 et GIR 4, soit 11 273 bénéficiaires. Un tiers sont en situation de dépendance sévère (33,2 % en GIR 1 et GIR 2) soit 5 598 personnes sévèrement dépendantes, dont 1 299 bénéficiaires classés en GIR 1 (7,7 %). Par ailleurs, la part de bénéficiaires de l'APA sévèrement dépendants augmente avec l'âge. En effet si moins d'un quart des bénéficiaires de 60-74 ans sont sévèrement dépendants (23,5 % soit 120 bénéficiaires de GIR 1 et 417 de GIR 2), c'est le cas de 30,5 % des 75-84 ans et de 36,9 % des bénéficiaires de 85 ans et plus (840 bénéficiaires de GIR 1 et 2 694 de GIR 2). À l'inverse, la part de bénéficiaires modérément dépendants décroît avec l'avancée en âge et passe de 76,5 % chez les 60-74 ans (soit 504 personnes de GIR 3 et 1 247 de GIR 4) à 69,5 % chez les 75-84 ans (1 152 bénéficiaires de GIR 3 et 2 324 de GIR 4), puis à 63,1 % chez les 85 ans et plus (2 262 personnes de GIR 3 et 3 784 de GIR 4).



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

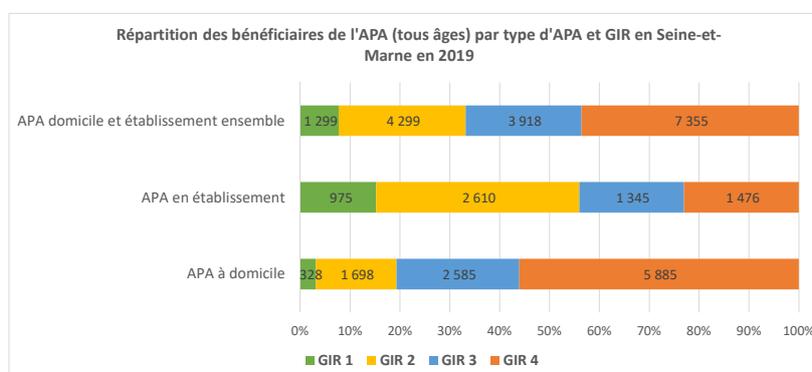
Entre 2015 et 2019, la hausse du nombre de bénéficiaires de l'APA a concerné en premier lieu ceux qui sont modérément dépendants, avec une hausse de +18 % des bénéficiaires en GIR 4 (soit 1 122 personnes supplémentaires) et +12,2 % des bénéficiaires en GIR 3 (+426 personnes). Le nombre de seniors ayant l'APA et classés en GIR 1 a progressé de manière moins forte (+7,8 %) entre 2015 et 2019 (+94 personnes supplémentaires) et ce sont les bénéficiaires en GIR 2 qui ont connu la hausse la plus faible (+6,3 % soit 256 bénéficiaires de plus sur cette période).



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

Outre l'âge, il faut néanmoins distinguer entre les bénéficiaires de l'APA à domicile et ceux de l'APA en établissement, en effet ces derniers sont plus souvent sévèrement dépendants. Ainsi selon le panorama de la DREES, en 2018, « les bénéficiaires de l'APA en établissement sont globalement plus dépendants que ceux à domicile. En effet, 58 % des premiers sont très dépendants et classés en GIR 1 ou 2, contre 20 % des bénéficiaires de l'APA à domicile »¹⁷. De plus, la présence de personnes âgées très dépendantes à domicile varie selon les départements : « Si près d'un bénéficiaire de l'APA à domicile sur cinq est très dépendant (classé en GIR 1 ou 2) au niveau national, cette proportion varie fortement au niveau départemental, de 9 % à 51 % »¹⁸.

Ce phénomène s'observe également en Seine-et-Marne puisque les bénéficiaires sévèrement dépendants (GIR 1+2) représentent 19,3 % des bénéficiaires de l'APA à domicile contre 56 % des APA en établissement. À l'inverse, 4 bénéficiaires de l'APA à domicile sur 5 (80,7 %) sont des bénéficiaires en situation de dépendance modérée (GIR 3+4) contre moins d'un bénéficiaire de l'APA en établissement sur 2 (44 %).

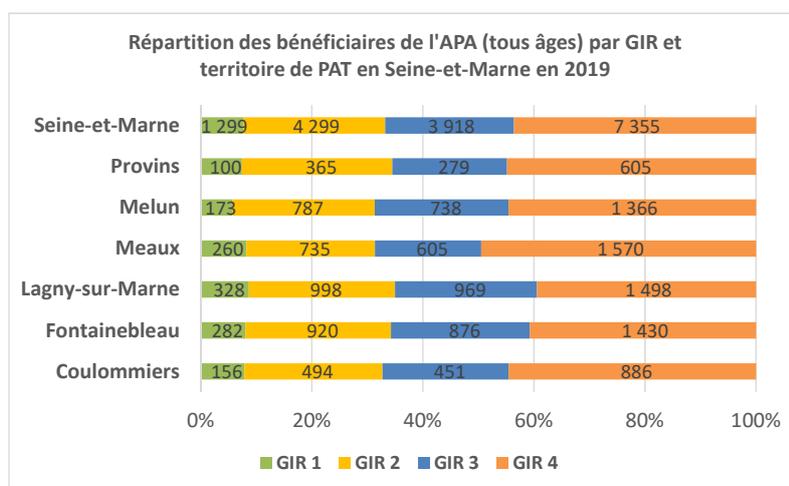


Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

¹⁷ Cheikh Tidiane Diallo et Isabelle Leroux (dir.), « L'aide et l'action sociales en France » – édition 2020. Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion, Panorama de la DREES, 2020, 244 p.

¹⁸ Ibid.

L'arbitrage entre le maintien à domicile ou l'entrée en établissement peut en effet être lié au degré de dépendance des personnes âgées mais pas uniquement, selon Mathieu Brunel et al : « Les alternatives à la prise en charge par l'APA à domicile ne sont pas les mêmes selon le degré de dépendance. Pour les personnes les moins dépendantes (GIR 3 et 4), l'alternative est un maintien à domicile sans aide formelle ou avec un autre type d'aide (aide-ménagère uniquement) [...] En revanche, pour les GIR 1 et 2, en situation de dépendance très forte, l'alternative est plutôt le passage en établissement. Il est donc possible que les différences dans le taux de GIR 1 et 2 à domicile reflètent des politiques différentes des départements en termes de maintien à domicile ou d'institutionnalisation »¹⁹. Ces auteurs évoquent également un lien entre l'offre d'établissement (EHPAD, etc.) et la part de bénéficiaires sévèrement dépendants à domicile. En effet « des départements ayant une offre importante de places d'hébergement peuvent accueillir davantage de personnes âgées en GIR 1 ou 2, qui ne seront donc plus bénéficiaires de l'APA à domicile mais de l'APA en établissement » (Ibid.).



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).

Les bénéficiaires de l'APA sévèrement dépendants sont plus présents dans les territoires de PAT de Lagny-sur-Marne (34,9 %, soit 1 326 bénéficiaires), Provins (34,5 %, 465 personnes) et Fontainebleau (34,2 %, 1 202 bénéficiaires). C'est également dans le territoire de PAT de Lagny-sur-Marne que la part de bénéficiaires de GIR 1 (les plus dépendants) est la plus forte (8,6 %), suivis des territoires de PAT de Meaux (8,5 %) et Fontainebleau (8 %). A l'inverse, les bénéficiaires modérément dépendants (GIR 3 et GIR 4) sont plus représentés dans les territoires de PAT de Melun (68,7 % des bénéficiaires de l'APA, 2 104 personnes), Meaux (68,6 % soit 2 175 bénéficiaires) et Coulommiers (67,3 %, soit 1 337 personnes).

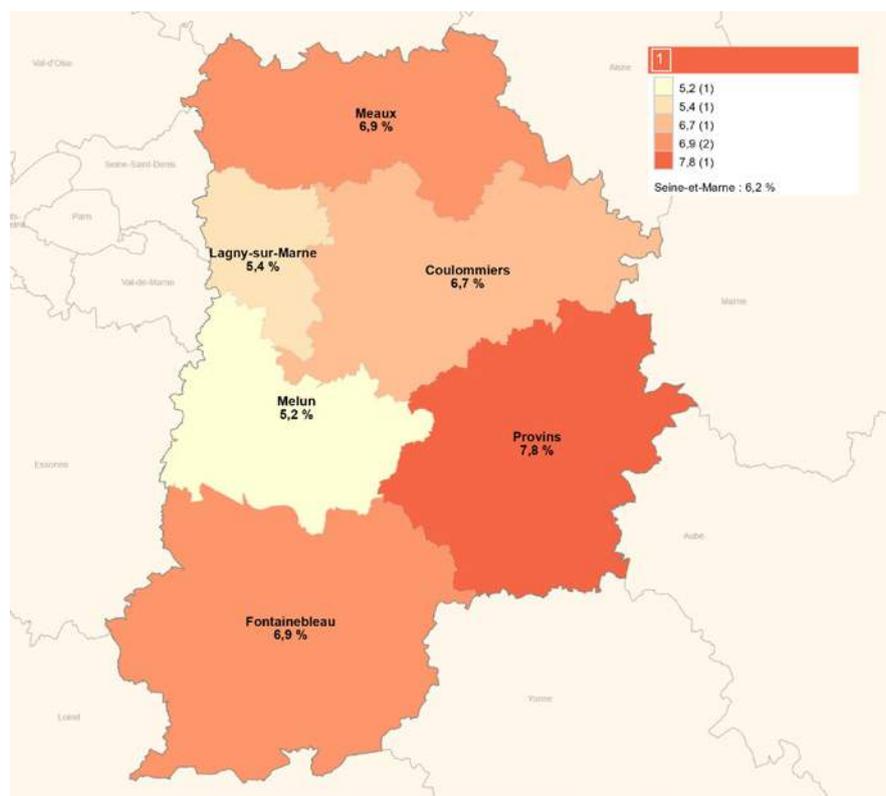
¹⁹ Mathieu Brunel, Julie Latourelle et Delphine Roy, « Les disparités de l'APA à domicile entre départements », Les dossiers de la DREES, n°37, juillet 2019, 38 pages. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

→ Un taux de prévalence de l'APA plus important dans les territoires de PAT de l'est de la Seine-et-Marne

En 2019, en Seine-et-Marne, 6,2 % des seniors seine-et-marnais de 60 ans et plus bénéficient de l'APA (APA établissement et à domicile confondus) contre 5,5 % en 2015. Le taux de prévalence de l'APA²⁰ est plus fort à l'est du département. Ainsi dans le territoire de PAT de Provins, 7,8 % des seniors bénéficient de l'APA, c'est également le cas de 6,9 % des seniors vivant dans les territoires de PAT de Meaux et de Fontainebleau et 6,7 % de ceux vivant à Coulommiers. A l'inverse, dans les territoires de PAT de Melun et Lagny-sur-Marne la part de bénéficiaires de l'APA parmi les seniors est plus faible, respectivement 5,2 % et 5,4 %.

Cette prévalence de l'APA augmente avec l'âge puisqu'en 2019 si un senior de 85 ans et plus sur trois (34 %) bénéficie de l'APA dans le département, ce n'est le cas que de 1,2 % des seniors de 60-74 ans et de 8,5 % de ceux de 75 à 84 ans. Ce phénomène s'observe également à l'échelle de la France puisque selon le panorama de l'aide et de l'action sociale de la DREES²¹, « la part des bénéficiaires de l'APA dans la population augmente logiquement avec l'âge. Jusqu'à 79 ans, elle est faible (2 %). Entre 80 et 89 ans, 18 % de la population perçoit l'APA (21 % parmi les femmes et 14 % parmi les hommes). À partir de 90 ans, la moitié de la population en bénéficie (54 % des femmes et 42 % des hommes) ».

Part de bénéficiaires de l'APA (toutes tranches d'âge et type d'APA confondus) parmi les seniors par territoires de PAT en Seine-et-Marne en 2019



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

²⁰ Le taux de prévalence de l'APA correspond à la part que représentent bénéficiaires de l'APA parmi les seniors d'un territoire.

²¹ Cheikh Tidiane Diallo et Isabelle Leroux (dir.), L'aide et l'action sociales en France – édition 2020. Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion, Panorama de la DREES, 2020, 244 p.

À l'échelle des territoires de PAT, Melun est systématiquement le territoire où la part de bénéficiaires de l'APA est la plus faible, quelle que soit la tranche d'âge, avec le territoire de PAT de Lagny-sur-Marne pour les 60-74 ans. Le territoire de PAT de Fontainebleau a également un taux de prévalence de l'APA plus faible parmi les seniors pour les 75-84 ans et les 85 ans et plus. À l'inverse, le territoire de PAT de Meaux est celui qui compte le plus de bénéficiaires de l'APA parmi les seniors de moins de 85 ans et le second territoire de PAT pour les 85 ans et plus, après Provins.

Taux de prévalence de l'APA par tranche d'âge et territoire de PAT en Seine-et-Marne en 2019

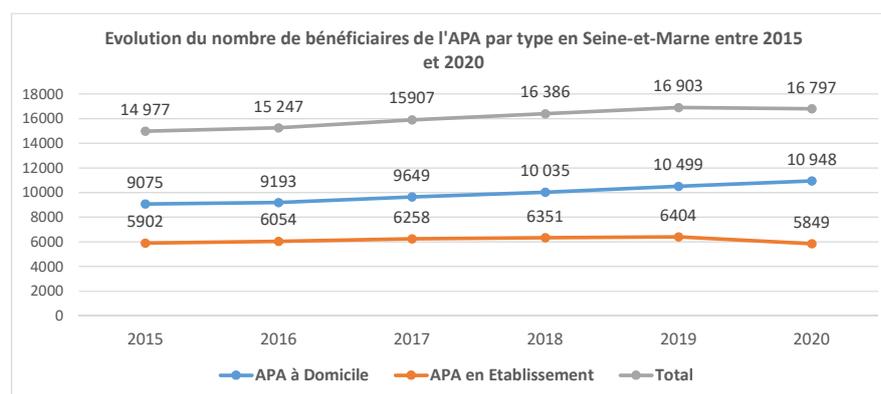
Territoire de PAT	Part des bénéficiaires de l'APA parmi les seniors 60-74 ans	Part des bénéficiaires de l'APA parmi les seniors 75-84 ans	Part des bénéficiaires de l'APA parmi les seniors 85 ans et plus	Part des bénéficiaires de l'APA parmi les seniors tous âges confondus
Coulommiers	1,3	9,1	36,3	6,7
Fontainebleau	1,3	7,9	32,6	6,9
Lagny-sur-Marne	1,1	8,4	33,7	5,4
Meaux	1,4	10,7	38,3	6,9
Melun	1,1	7,2	29,1	5,2
Provins	1,4	9,3	39,3	7,8
Seine-et-Marne	1,2	8,5	34	6,2

Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

→ L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les bénéficiaires de l'APA en 2020

Le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté en Seine-et-Marne depuis 2015, néanmoins la pandémie de COVID-19 en 2020 a eu un impact important sur les seniors, y compris sur ceux bénéficiant de cette aide du Département.

1. Une baisse conséquente des bénéficiaires en établissement en 2020



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

Entre 2015 et 2019, le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de 13 % (tous types d'APA), soit 1 926 personnes supplémentaires et la hausse a été plus forte en ce qui concerne l'APA à domicile (+16 % soit 1 424 bénéficiaires de plus) que l'APA en établissement (+9 %, +502 personnes). La tendance observée dans le département ces dernières années était ainsi une hausse des bénéficiaires de l'APA, qu'ils soient à domicile ou en établissement.

En décembre 2020, on compte 16 797 bénéficiaires de l'APA en Seine-et-Marne, dont 10 948 à domicile (soit 65,2 % des bénéficiaires) et 5 849 en établissement (34,8 % des bénéficiaires). L'année 2020 a été marquée par une baisse importante des bénéficiaires de l'APA en établissement en Seine-et-Marne, avec 555 bénéficiaires de moins par rapport à 2019, soit une baisse de -8,7 %. Ce phénomène peut être mis en lien avec la pandémie de COVID-19 qui a engendré un surcroît de mortalité notamment chez les seniors puisque 94 % des 1 565 décès supplémentaires ayant eu lieu en Seine-et-Marne en 2020 (par rapport aux décès survenus en 2018-2019) concerne des personnes âgées de 65 ans et plus²². L'impact de la mortalité sur les bénéficiaires de l'APA peut être importante, en effet, si le décès n'est pas le seul motif de sortie de l'APA (déménagements, choix de ne plus bénéficier de l'APA, etc.), il est le principal motif et d'autant plus en établissement selon un article de la DREES qui signale que « le décès est le cas le plus fréquent de fermeture des droits à l'APA : huit cas sur dix, plus précisément sept cas sur dix à domicile et neuf sur dix en établissement » (en France)²³.

²² Observatoire départemental de Seine-et-Marne, « COVID et mortalité en Seine-et-Marne en 2020. Une étude rapide de l'Observatoire départemental », Avril 2021. Lien : cliquez [ici](#).

²³ Stéphanie Boneschi et Malika Zakri, « La durée de perception de l'allocation personnalisée d'autonomie », Les dossiers de la DREES, n°29, octobre 2018. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

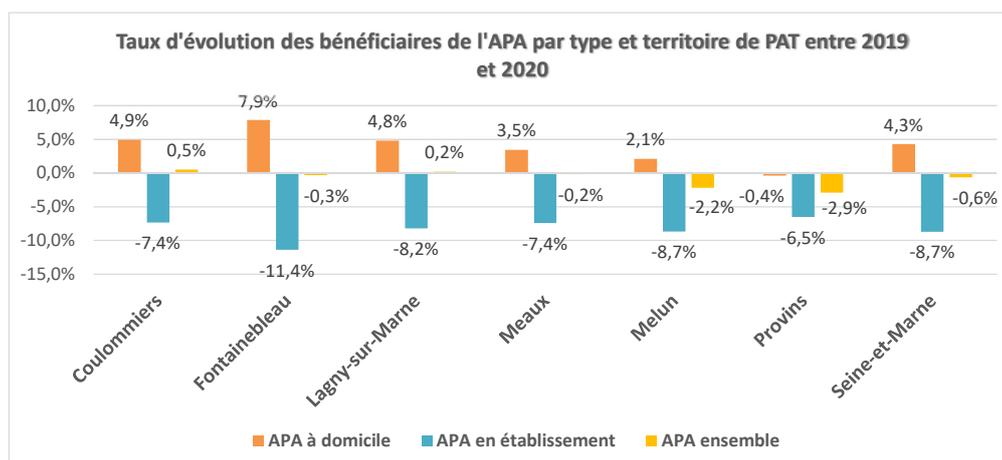
La baisse du nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement en 2020 entraîne mécaniquement une légère baisse du nombre de bénéficiaires de l'APA (établissement et domicile confondus) par rapport à 2019 : -0,6 % soit -106 bénéficiaires. La baisse liée à la mortalité imputée à la Covid-19 est en partie compensée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile (+4,3 %, +449 bénéficiaires).

Le profil différencié des APA à domicile et en établissement déjà évoqué pourrait contribuer à expliquer ce phénomène. En effet, si la majorité des bénéficiaires de l'APA sont âgés de 75 ans et plus sont des femmes et sont modérément dépendants en Seine-et-Marne, leur profil est quelque peu différent selon le type d'APA. En effet, les bénéficiaires de l'APA en établissement tendent à être plus âgés mais aussi plus sévèrement dépendants que ceux qui bénéficient de l'APA à domicile. De plus, les bénéficiaires en établissement ont également pu être davantage exposés à la COVID-19, comme le signale un article de la DREES²⁴ : « *les lieux de vie distinguent nettement les populations et leur situation face au coronavirus. Par exemple, les personnes résidant dans des établissements médico-sociaux (personnes âgées en EHPAD, personnes handicapées, mineurs isolés, sans-domiciles, etc.) sont, par définition, vulnérables puisque pour la plupart d'entre elles leur état de santé ou d'autonomie dégradé est la raison pour laquelle elles ne vivent pas à domicile. Cette vulnérabilité se cumule alors avec la concentration dans un lieu de vie unique qui favorise la propagation du virus, l'impossibilité de se confiner strictement en raison du besoin d'aide permanent des personnels de ces établissements de personnes venues de l'extérieur* ».

La diminution du nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement en 2020 par rapport à 2019 a été généralisée dans l'ensemble des territoires de PAT mais a été plus importante dans le territoire de PAT de Fontainebleau (-11,4 %) avec 1 322 bénéficiaires de l'APA établissement en 2020, soit 170 de moins que l'année précédente. De plus, il s'agit également du territoire de PAT seine-et-marnais où la population est la plus âgée, or la pandémie de COVID-19 a particulièrement affectés les seniors.

Melun (-8,7 %) et Lagny-sur-Marne (-8,2 %) ont également connu des baisses importantes de bénéficiaires de l'APA en établissement, respectivement -107 et -110 personnes. La diminution a été plus modérée à Provins (6,5 % soit -36 bénéficiaires). Ce territoire a également connu une très légère baisse du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile (-0,4 %, -3 bénéficiaires) et est le territoire de PAT qui a connu la baisse la plus conséquente des bénéficiaires de l'APA (en établissement et à domicile confondus), avec une diminution de -2,9 % (-39 personnes). Le territoire de PAT de Provins concentre également de nombreux seniors notamment en perte d'autonomie (avec un taux de prévalence de l'APA plus élevé), ce qui pourrait contribuer à expliquer ce phénomène.

²⁴ Claire-Lise Dubost, Catherine Pollak et Sylvie Rey (coordination.), « *Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19* », Les dossiers de la DREES, n°62, juillet 2020. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

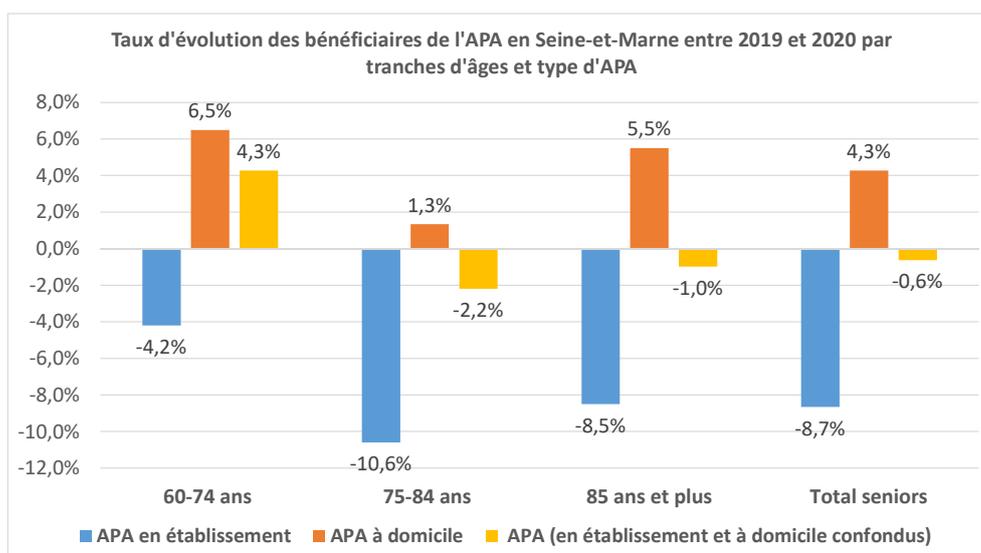
Dans tous les autres territoires de PAT, à l'exception de celui de Melun, la hausse du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile compense relativement la diminution de ceux en établissement. À Melun, il y a une baisse de -2,2 % de bénéficiaires de l'APA, soit 68 personnes de moins par rapport à 2019 et c'est dans le territoire de PAT de Fontainebleau que la hausse des APA à domicile est la plus forte, +7,9 % soit 159 bénéficiaires supplémentaires. La baisse généralisée des bénéficiaires de l'APA en établissement en 2020 dénote avec les tendances précédemment observées puisqu'entre 2015 et 2019 puisque tous les territoires de PAT avaient connu une progression plus ou moins forte des APA en établissement.

2. Les seniors les plus âgés particulièrement affectés

La baisse du nombre de bénéficiaires de 75 à 84 ans observée entre 2015 et 2019 (Tous type d'APA) se poursuit en 2020 (-2,2 %, -110 personnes) et on observe également une baisse en 2020 des bénéficiaires de l'APA de 85 ans et plus (-1 %, -94 personnes) alors que la tendance était à la hausse ces dernières années. A l'inverse, la progression des 60-74 ans parmi les personnes disposant de l'APA s'est confirmée, faisant de cette classe d'âge la seule ayant connu une progression de bénéficiaires de l'APA (établissement et domicile) en 2020, malgré une année marquée par la pandémie de COVID-19 (+4,3 %, +98 décès). Cette hausse de bénéficiaires de l'APA chez les 60-74 ans en 2020 est toutefois entièrement portée par la progression des APA à domicile (+6,5 %, soit +118 personnes), le nombre d'APA établissement ayant légèrement diminué (-4,2 %, -20 bénéficiaires).

Entre 2019 et 2020, la baisse du nombre d'APA en établissement a été particulièrement élevée chez les seniors les plus âgés : -10,6 % chez les bénéficiaires de 75 à 84 ans (-157 bénéficiaires) et -8,5 % chez les bénéficiaires de 85 ans et plus (-378 personnes), même si elle a aussi concerné dans une moindre mesure les plus jeunes (60-74 ans) avec une baisse de -4,2 %. La première vague de la pandémie de COVID-19 a engendré un excès conséquent de décès chez les 85 ans et plus et les 65-74 ans tandis que la seconde vague, au dernier trimestre 2020, a particulièrement affecté les 75-84 ans²⁵, ce qui pourrait contribuer à expliquer cet impact sur les bénéficiaires de l'APA établissement.

²⁵ Observatoire départemental de Seine-et-Marne, « COVID et mortalité en Seine-et-Marne en 2020. Une étude rapide de l'Observatoire départemental », Avril 2021. Lien : cliquez [ici](#).



Source : Département de Seine-et-Marne - SOLIS (ASG).
Traitement Observatoire départemental.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile entre 2019 et 2020 a concerné en premier lieu les 60-74 ans (+6,5 %) mais aussi les 85 ans et plus (+5,5 %), soit respectivement 118 et 287 seniors supplémentaires pour ces tranches d'âge, qui avaient déjà connu les plus fortes hausses de bénéficiaires entre 2015 et 2019.

Outre cette baisse du nombre de personnes bénéficiant de l'APA en établissement, la pandémie de COVID-19 a également pu impacter de manière plus ou moins forte le profil des bénéficiaires en termes de sexe et degré de dépendance. En effet bien que les femmes soient majoritaires dans le dispositif de l'APA (72,7 % en 2020), leur nombre a légèrement diminué entre 2019 et 2020 (-182 personnes, soit -1,5 %) tandis que le nombre d'hommes a légèrement augmenté (+1 %, +50 bénéficiaires), poursuivant ainsi la progression des hommes parmi les bénéficiaires.

3. Les bénéficiaires sévèrement dépendants davantage impactés

Concernant le degré de dépendance, la hausse des bénéficiaires en GIR 1 observée entre 2015 et 2019 (+7,8 %, 94 personnes supplémentaires) a été presque entièrement compensée par la baisse des APA en GIR 1 entre 2019 et 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19. Ainsi en 2020, le nombre de bénéficiaires de l'APA en GIR 1 est très proche de celui de 2015 (-0,3 % soit -4 bénéficiaires), après plusieurs années de hausse (+15 % entre 2015 et 2018, +180 bénéficiaires) suivies d'une baisse depuis 2018.

Ce sont également les bénéficiaires de GIR 1 et 2 qui ont subi les plus fortes diminutions en 2020 (par rapport à 2019), respectivement -7,5 % et -3 % contre -0,7 % de baisse du nombre de bénéficiaires de GIR 3 (-29 bénéficiaires) et une hausse du nombre de bénéficiaires de GIR 4 (+1,7 %, +124 personnes). Les bénéficiaires sévèrement dépendants, par définition les plus vulnérables, ont pu subir de manière importante l'impact de la mortalité en lien avec le COVID-19. Les seniors les plus dépendants sont en effet plus souvent en établissement que les seniors moins dépendants, ce qui a pu les exposer davantage au coronavirus. De même, ce sont les bénéficiaires nécessitant le plus d'aides notamment humaines, limitant leurs possibilités de se confiner strictement.

→ Vers une hausse des personnes âgées dépendantes à l'avenir ?

Le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté dans le département depuis 2015, faisant de la Seine-et-Marne le 3^e département francilien ayant le taux de prévalence de l'APA le plus élevé en 2018. L'impact de la pandémie du COVID-19 en 2020 a néanmoins engendré une nette baisse des APA en établissement.

Si en Seine-et-Marne, les bénéficiaires de l'APA sont plutôt des bénéficiaires de l'APA à domicile et modérément dépendants, le basculement dans la dépendance s'opère avec l'avancée en âge. Les 85 ans et plus bénéficient non seulement plus fréquemment de l'APA que les jeunes seniors (60-74 ans) mais ils sont également plus sévèrement dépendants (et par conséquent plus souvent en établissement). Les femmes, ayant une espérance de vie plus élevée, sont également très largement majoritaires parmi les bénéficiaires et d'autant plus avec l'avancée en âge. Depuis 2015, la hausse des bénéficiaires concerne en premier lieu des bénéficiaires modérément dépendants, ce que l'on pourrait relier avec la hausse de jeunes seniors en lien avec l'arrivée aux âges de la dépendance des générations du baby-boom.

De plus, la hausse de l'espérance de vie (bien qu'impactée par la pandémie de COVID-19²⁶) ne signifie pas nécessairement un gain d'années de vie en bonne santé, une partie ou la totalité de ces années supplémentaires pourrait se vivre en étant dépendant dans des scénarios plus pessimistes. Dans ce contexte, la prise en charge des personnes âgées dépendantes à l'avenir est un enjeu important, d'autant plus que leur nombre devrait augmenter avec le vieillissement de la population. Ainsi, selon un article de l'Insee, « l'Île-de-France compterait 421 400 personnes âgées dépendantes en 2030, soit une croissance de 23,4 % (24,7 % en France). La dépendance sévère, en hausse de 9,1 % (9,0 % en France), toucherait un quart d'entre elles »²⁷.

Cette augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes entraînerait des besoins spécifiques que ce soit en termes de créations de places en institution ou d'aides au maintien à domicile. En effet, selon le même article, à l'horizon 2030, « en Seine-Saint-Denis, en Seine-et-Marne, dans l'Essonne et le Val-d'Oise, dans l'hypothèse de l'absence de création de places en institution, la croissance du nombre de personnes âgées dépendantes conduirait à une forte hausse du nombre de personnes âgées à domicile », avec dans le même temps des personnes âgées d'autant plus dépendantes au sein des institutions : « la part de personnes âgées sévèrement dépendantes parmi les résidents en institution, en croissance, atteindrait des niveaux très élevés au sein de ces départements »²⁸.

Cette hausse des personnes âgées dépendantes aura certainement des impacts sur le dispositif de l'APA, qui présente déjà des disparités selon les départements, notamment en ce qui concerne l'APA à domicile selon Mathieu Brunel et al ²⁹. Ces auteurs ont mis en évidence que les différences de prévalence de la dépendance entre départements expliquent en grande partie les différences de taux de bénéficiaires de l'APA à domicile selon les territoires. Mais ils interrogent également l'influence de différentes variables comme des facteurs sociodémographiques (espérance de vie à 60 ans des femmes, taux d'urbanisation, taux de pauvreté des 75 ans et plus, taux d'anciens employés, ouvriers, agriculteurs exploitants, artisans et chefs d'entreprises, part des personnes de 75 ans

26 Gérard-François Dumont, « Covid-19 : les trois ruptures démographiques et leurs prospectives », Population et avenir, n°752, mars-avril 2021.

27 Julie Herviant et al., « Un quart de personnes âgées dépendantes supplémentaires en Île-de-France à l'horizon 2030 », Insee Analyses Île-de-France, n°96, avril 2019. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

28 Ibid

29 Mathieu Brunel, Julie Latourelle et Delphine Roy, « Les disparités de l'APA à domicile entre départements », Les dossiers de la DREES, n°37, juillet 2019, 38 pages. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

et plus vivant seules, etc.) et des facteurs d'offre locale (taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées, taux d'équipement en places de services

de soins infirmiers à domicile, taux d'infirmiers libéraux) dans l'explication des taux d'APA à domicile différenciés selon les départements. La problématique du vieillissement et de la perte d'autonomie est assez transversale et pourrait aussi avoir des implications en termes d'aménagement du territoire, puisque selon Marie-Christine Abboudi et al., en « *Seine-et-Marne : le vieillissement de la population accentuerait l'inégalité des accès aux équipements* », notamment de santé³⁰, d'autant plus importantes que le département est le plus vaste d'Île-de-France.

Au-delà de ces enjeux importants, la surmortalité observée chez les seniors en lien avec la pandémie de COVID-19 montre que des crises peuvent avoir des impacts majeurs sur les populations de seniors. Cette crise, tout comme des événements précédents tels qu'une grippe l'hiver 2014-2015 ou la canicule de 2003, rappelle pour le démographe Jean-Marie Robine « *l'équilibre fragile dans lequel se trouvent les plus âgés, qui cumulent plusieurs maladies et dont l'état de santé peut subitement basculer. Il suffit d'un élément déclencheur, une chute par exemple, ou d'une succession de plusieurs facteurs, comme une grippe, un épisode de pollution, une vague de froid ou un régime alimentaire inadapté, pour que l'équilibre soit rompu* »³¹.

30 Marie-Christine Abboudi et al., « *Seine-et-Marne : le vieillissement de la population accentuerait l'inégalité des accès aux équipements* », Insee Analyses Île-de-France, n°133, 20 avril 2021. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

31 Vincent Richeux, « *Définir la fragilité pour mieux prévenir la dépendance* », Science et santé. Le magazine de l'Inserm, n°38, décembre 2017, p.12-13. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).



seine **77**
&marne
LE DÉPARTEMENT

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex
Tél. 01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr



PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE SERVICE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (SG-DGS).

Directeur de la publication : Christophe Deniot - Directeur général des services • Coordination : Ludovic Milic - Chef de service • Rédaction : Elodie Teste - Chargée d'études socio-démographe

Contact : observatoire@departement77.fr - 01 64 14 75 72